

face aux vicissitudes du climat économique et de l'état de l'environnement mondial;

6. insistent sur le fait que le développement durable indispensable au renversement de la situation environnementale actuelle exige la participation de toute la communauté internationale, l'effort maximal devant être consenti par les régions les plus développées et disposant des ressources les plus abondantes, compte tenu de leur plus grande responsabilité à l'égard de la dégradation de l'environnement;

7. tiennent à ce que, dans le contexte de cet effort mondial, la région indique quelle contribution elle peut apporter à la protection et à l'amélioration de l'environnement, compte tenu de ses ressources, et s'engage à prévenir toute dégradation ultérieure pour le bénéfice de la génération actuelle et des générations futures;

8. reconnaissent la nécessité de raffermir la coopération technique horizontale, de soutenir l'adoption de conventions régionales et d'accorder à la région un rôle plus important dans la résolution des problèmes environnementaux locaux et internationaux;

9. soulignent également que la question environnementale est indissociable du processus de développement et ne peut donc